Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Les Conseillers *Paris, le* 16 MARS 2015

CAB -PP/IT – Me. D. 2015-393

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE
LA REUNION DU MERCREDI 11 MARS 2015
CONCERNANT LA MATERNITE DES LILAS

En présence de :

- M Bruno Maquart, directeur de cabinet ;
- M Raymond Le Moign, directeur adjoint de cabinet ;
- M. Daniel Guiraud, maire des Lilas;
- Mme Madeline Da Silva, présidente de l'association Naissance ;
- M Jean-Claude Hirel, vice-président de l'association Naissance ;
- Mme le Dr Marie-Laure Brival, chef de service de la maternité des Lilas ;
- Mme Anne-Marie Armanteras de Saxcé et M Nicolas Péju, représentants M. Evin, Directeur général de l'ARS
- Djillali Annane et Philippe Pucheu, conseillers

1) Le choix d'un environnement plus sécurisant

La reconstruction de la maternité des Lilas doit lui permettre de poursuivre ses missions, conformément à son projet médical.

Le projet d'une reconstruction sur le site dit « Gütermann » aux Lilas ne permet pas de garantir à moyen et long termes la même qualité et sécurité des prises en charges que la reconstruction à proximité d'un plateau technique.

Comme le suggère l'association Naissance dans un rapport transmis à la ministre, la reconstruction de la maternité sur le site de la clinique Floréal permettrait, d'une part, de garantir la poursuite de son projet médical et, d'autre part, de créer un cadre favorable à des coopérations. La présence sur le site d'activités chirurgicales offre un environnement favorable à la pérennité de la maternité.

Le site d'implantation de la clinique Floréal recueille l'assentiment de la commission médicale d'établissement. Les personnels qui sont en attente de perspectives stabilisées sur l'avenir de la maternité, dont la consultation est en cours, devraient confirmer leur adhésion à une telle orientation.

14 AVENUE DUQUESNE, 75350 PARIS 07 SP
TÉLÉPHONE (33) 01 40 56 60 00

2) La gestion de projet et ses conséquences pour la mairie des Lilas

Monsieur le maire des Lilas rappelle que sa municipalité a privilégié, à la demande des acteurs, une implantation sur les Lilas, alors que le terrain réservé à cet effet aurait pu faire l'objet d'une vente à d'autres acquéreurs plusieurs années auparavant. Dès lors que le projet s'oriente vers le site de la clinique Floréal, il revient aux pouvoirs publics d'assurer un accompagnement de la mairie pour l'aider à percevoir les recettes attendues de la vente du terrain et d'évaluer avec elle l'ampleur et les voies d'accompagnement de l'éventuel préjudice subi.

3) Des objectifs partagés entre l'association et ses personnels, les pouvoirs publics et les élus

Sur la base des orientations retenues, il convient de poser les bases d'une confiance renouvelée pour la bonne avancée du projet mais aussi la poursuite de l'activité de maternité et de son centre IVG dans de meilleures conditions.

a) Le projet sur le site de Floréal doit être expertisé, puis élaboré tant dans sa dimension architecturale que financière. Comme précédemment convenu, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France recevra les responsables de la maternité des Lilas dès que possible pour approfondir les éléments déjà réunis de pré-faisabilité du projet. Les échanges avec les partenaires (aussi bien pour l'investissement que l'exploitation) doivent être finalisés avant la fin du mois de juin prochain. Cette rencontre permettra également de travailler sur l'accompagnement financier en exploitation de l'exercice 2015.

b) La mise en œuvre du projet exigera environ trois années (études et chantier). La poursuite du soutien des pouvoirs publics, par des aides en exploitation, estimées à 7 M€ sur cette période, est nécessaire. Un travail de calibrage du soutien indispensable des pouvoirs publics doit être réalisé pour finaliser cet engagement.

c) Les pouvoirs publics et les collectivités territoriales ont déjà fait part de leur soutien à l'investissement. L'écart entre l'estimation du projet et les engagements déjà souscrits doit donner lieu à un tour de financement complémentaire (Etat et collectivités).

Ces objectifs doivent permettre de garantir la mise en œuvre du projet dans un cadre associatif, garantissant les objectifs du projet médical dans un environnement sécurisé.